

Comment obtenir son n° de SIRET

Vous vendez vos produits de la ruche, vous devez avoir un n° de SIRET, sinon vous êtes hors la loi et risquez une amende. La procédure a changé au 01/01/2023 :

La loi PACTE du 22 mai 2019 a décidé de la suppression des Centres de formalités des entreprises à compter du 31 décembre 2022 et mis en place un guichet électronique des formalités des entreprises (autrement désigné GUE dans le langage courant).

Les formalités sont à remplir sur le site internet <https://formalites.entreprises.gouv.fr>

(Soucieuse d'accompagner ses ressortissants dans toutes leurs démarches administratives, la **chambre d'agriculture de Normandie** vous propose, si vous le souhaitez, **un appui personnalisé**. Pour connaître ces modalités, vous pouvez contacter le 02 3170 2540 où vous apprendrez qu'**il vous en coûtera 180€ !!!**)

Si vous remplissez les formalités en ligne, il ne vous en coûtera rien.

Nous décrivons ci-dessous, la procédure pour les apiculteurs amateurs qui ont moins de 50 ruches et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 85800€.

A la fin du formulaire, ils veilleront à le renseigner de la façon suivante :

Attention, lors de la création de l'entreprise via le guichet unique, au moment de choisir « Quelle est la forme de l'entreprise que vous souhaitez créer ? », lorsque vous indiquez que cette forme est « entrepreneur individuel », il est important de bien cocher « NON » à la question « L'entreprise bénéficie-t-elle du statut micro-entrepreneur ? » afin que l'option « entreprise agricole » s'affiche.

Culture et élevage

Production animale

Autres animaux : élevage d'abeilles

Options fiscales / Régime d'imposition :

Entrepreneur individuel

TVA : remboursement forfaitaire agricole
franchise de base

* lien pour comprendre le Micro BA : <https://www.msa.fr/lfp/exploitant/micro-benefice-agricole>

Si votre chiffre d'affaires annuel reste inférieur à 16454 € et que vous déclarez moins de 150 heures de travail / an : pas de cotisations sociales MSA.

Vous êtes assujetti en tant que cotisant de solidarité lorsque vous possédez entre 50 et 199 ruches (entre 32 et 124 pour la Corse) ou si votre temps de travail cumulé est inférieur à 1 200 heures par an mais au moins égal à 150 heures par an.

Mais attention: lorsqu'un apiculteur qui a moins de 50 ruches qui vend sa production ou des essaims et qui déclare spontanément à la MSA qu'il passe plus de 150 heures par an aux travaux apicoles, de suite la MSA calculera un montant de cotisations sociales selon le nombre d'heures déclarées par l'apiculteur. Le nombre de ruches ne compte plus, **c'est le temps de travail supérieur à 150 heures qui fera que l'apiculteur sera classé comme cotisant de solidarité.**

Vous trouverez ci-dessous, les éléments essentiels de la procédure en ligne. Quand vous l'aurez parcourue vous pourrez passer à l'action en cliquant sur <https://formalites.entreprises.gouv.fr>

Attention : à la fin, vous aurez besoin de joindre une [pièce d'identité valide recto-verso](#).

<https://formalites.entreprises.gouv.fr>

Bienvenue sur le site des formalités d'entreprises !

Ce site vous fournira toutes les informations utiles pour préparer la déclaration de vos formalités en toute sérénité. Au fil des rubriques dans le menu **s'informer**, vous découvrirez les différentes étapes à suivre, les éléments qui vous seront demandés et les coordonnées des contacts qui pourront vous assister dans votre démarche. Toutes ces informations sont en libre accès, sans nécessité de création de compte.

Quand vous serez prêt à réaliser vos formalités, **cliquez sur Déclarer**. Il vous sera alors demandé de créer un compte pour vous identifier et accéder à l'environnement sécurisé de dépôt mis en place par l'INPI.

Une fois vos formalités déclarées, vous pourrez suivre l'avancement du traitement de votre demande **en cliquant sur Suivre** pour accéder à votre espace personnalisé.

Bienvenue sur le portail e-procédures

Le portail e-procédures vous permet d'effectuer vos démarches de :

- Création, modification, cessation d'entreprise
- Titres de propriété industrielle

Vous êtes déjà inscrit ou vous n'avez pas de compte ?

Connectez-vous avec FranceConnect

Accéder au service avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne



Cliquer.

- **Si c'est votre première action sur France Connect**, vous allez vous identifier et vous allez recevoir un mail pour activer votre compte : « Nous avons reçu une demande de création de compte pour **Raymonde XXXXX**.

Si vous en avez fait la demande, cliquez sur le lien ci-dessous afin d'activer votre compte. Sinon vous pouvez ignorer cet email.

<https://procedures.inpi.fr/?/account/activate/.....>

- Sinon, allez directement sur [INPI CONNECT](#)

**Je choisis un compte pour me connecter sur :
Institut National de la Propriété Industrielle**

impots.gouv.fr

Ou un des autres comptes proposés

Je me connecte avec mon compte impots.gouv.fr

Numéro fiscal

Mot de passe

Bienvenue Raymonde Henriette

[Ce n'est pas vous ?](#)

[Continuer sur Institut National de la Propriété Industrielle](#) (cliquer)

À la demande du service auquel vous souhaitez accéder, certaines données vont être transmises.

N° Client : 7àààààààààà

Bienvenue Raymonde, vous êtes sur le portail d'accès aux procédures de l'INPI.

Sélectionnez la procédure correspondant à l'opération que vous souhaitez réaliser.

Entreprises

[Déposer sa formalité de modification ou cessation d'entreprise \(sur Guichet entreprises\)](#)

- [Déposer une formalité de création d'entreprise \(sur Guichet unique\)](#)
- [Suivre l'avancement d'une formalité d'entreprise](#)
- [Déposer des comptes annuels](#) [Suivre l'avancement du dépôt de comptes annuels](#)

Initialisation de la formalité

Vous pouvez à partir de cette page :

- Créer votre nouvelle entreprise à l'aide du bouton « Créer une entreprise » ou reprendre un brouillon de votre formalité à l'aide du lien « Reprendre le brouillon ».
- Modifier / cesser votre entreprise déjà existante en retrouvant votre entreprise à partir de son numéro SIREN. Vous aurez ainsi accès aux informations la concernant inscrites au Registre National des Entreprises.
- Déposer vos comptes annuels, en fournissant votre numéro SIREN, afin d'éviter de ressaisir des informations sur votre entreprise.

Création de l'entreprise

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.

Veillez remplir les informations suivantes pour la création de votre entreprise :

Quelle est la forme de l'entreprise que vous souhaitez créer ? *

Nom de dossier * Dupont

Forme de l'entreprise souhaitée

Entrepreneur individuel

L'entrepreneur souhaite-t-il bénéficier du statut de microentrepreneur ?

Oui

S'agit-il d'une entreprise agricole ?

Oui

S'agit-il de l'extension d'une entreprise étrangère ?

Non

L'entrepreneur a-t-il déjà exercé une activité non salariée en France ?

OUI / NON

Prénom 1 *

Prénom 2

Nom de naissance *

Genre *

Titre

Continuer à remplir les différentes rubriques en faisant particulièrement attention et en cochant :

Culture et élevage

Production animale

Autres animaux : élevage d'abeilles

Options fiscales

Régime d'imposition :

Micro BA

TVA : remboursement forfaitaire agricole
franchise de base

Voir un exemple complet, sur les pages suivantes :

.../...

Nom de dossier *

Page 1/8

L'entrepreneur souhaite-t-il associer l'adresse de son entreprise à son domicile personnel ? *

Oui

Non

L'entrepreneur souhaite-t-il associer l'adresse de son entreprise à son établissement ? *

Oui

Non

L'entrepreneur souhaite-t-il recourir à une société de domiciliation ? *

Oui

Non

Nom de dossier *

Page 2/8

Souhaitez-vous déclarer un contrat d'appui ? *

Oui

Non

Nom de dossier *

Page 3/8

Liste des personnes ayant le pouvoir d'engager l'établissement (personne différente de l'entrepreneur) et des indivisaires

Actions sur sélection (0) :

Aucun pouvoir n'a encore été défini

Nom de dossier *

Page 4/8

Renoncer à l'insaisissabilité sur la résidence principale *

Oui

Non

Pays *

FRANCE

Adresse *

Complément de localisation

Liste des insaisissabilités sur les résidences secondaires

Rechercher des insaisissabilités sur les résidences secondaires

Il n'y a aucune déclaration d'insaisissabilité de résidences secondaires

Nom de dossier *

Page 5/8

Cet établissement est-il l'établissement principal ? *

Oui

Non

Nom de l'exploitation

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Sélectionner une adresse déjà saisie :

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Pays *

FRANCE

Adresse *

Complément de localisation

Présence de salariés dans l'établissement *

Oui

Non

Emploie son (ou ses) premier(s) salarié(s) *

Oui

Non

Nom de dossier *

Liste des activités de l'établissement

Actions sur sélection (0) :

Activités exercées actuellement par l'établissement

autres animaux

élevage d'abeilles - vente des produits de la ruche

Activité principale

Nom de dossier *

Page 6/8

Régime d'imposition des bénéficiaires *

Micro BA

Exercice d'activités accessoires de nature agricole

Régime d'imposition de la TVA *

Remboursement forfait agricole

Option particulière à la TVA

Pour la TVA en tant que bailleur de biens ruraux

Pour le dépôt de déclarations mensuelles sur la base de recettes réalisées

Pour le dépôt de déclarations trimestrielles sur la base des recettes réalisées

Pour le dépôt d'une déclaration de régularisation portant sur l'exercice comptable

Régime d'imposition de la TVA (activités accessoires de nature agricole)

Franchise en base TVA

Assujettissement à la TVA en cas d'opérations imposables sur option *

Oui

Non

Option pour le dépôt de déclarations trimestrielles, si TVA inférieure à 4000€/an *

Oui

Non

Page 7/8

Justificatif d'identité (recto/verso) avec mention manuscrite d'attestation sur l'honneur de conformité à l'original, daté et signé *

Sélectionner un type de pièce *

À partir des activités que vous avez définies pour votre établissement, nous avons identifié que votre formalité sera traitée par l'organisme suivant :

- la MSA

S'agit-il de l'extension d'une entreprise étrangère ?	Non
L'entrepreneur souhaite-t-il bénéficier du statut de microentrepreneur ?	Non
S'agit-il d'une entreprise agricole ?	Oui
Forme de l'entreprise souhaitée	Entrepreneur individuel
L'entrepreneur a-t-il déjà exercé une activité non salariée en France ?	Non

Options fiscales

Régime d'imposition des bénéficiaires	Micro BA
Régime d'imposition de la TVA	Remboursement forfait agricole
Régime d'imposition de la TVA (activités accessoires de nature agricole)	Franchise en base TVA
Option pour le dépôt de déclarations trimestrielles, si TVA inférieure à 4000€/an	Non
Assujettissement à la TVA en cas d'opérations imposables sur option	Non

Observations

Je demande que les informations enregistrées dans le répertoire Sirène ne puissent pas être consultées ni utilisées par des tiers.

En application de l'article 21 du RGPD, l'INPI vous permet de vous opposer à la mise à disposition uniquement à **des fins de prospection** des données personnelles suivantes vous concernant : vos nom, prénom, nom d'usage, adresse, coordonnées.

Votre choix n'a aucune incidence sur votre formalité en cours, et vous pourrez changer d'avis ultérieurement en vous rendant sur le site du RNE : [data_inpi_home](#) Je consens à la mise à disposition de mes données personnelles à titre de prospection

Oui

Non

Sélectionner une adresse déjà saisie :

Complément de localisation Cette adresse est susceptible d'être communiquée aux chambres consulaires.